

**Communiqué : Zemmour déclare  
la guerre à la dictature de  
l'UE !**

## Traités de l'Union européenne : la Pologne juge certains articles incompatibles avec sa Constitution

Le tribunal constitutionnel de Pologne a jugé, jeudi 7 octobre, certains articles de traités européens incompatibles avec la Constitution du pays. Il dénonce « l'ingérence de la Cour de justice de l'UE dans le système juridique polonais ».



Le drapeau de l'Union européenne à Bruxelles. | GETTY IMAGES

<https://www.ouest-france.fr/europe/ue/traites-de-l-union-europeenne-la-pologne-juge-certains-articles-incompatibles-avec-sa-constitution-dc13549a-2789-11ec-a7ed-108a1ef62346>

La Pologne fâche Bruxelles ?

Elle a bien raison, et Zemmour d'applaudir et d'en profiter pour donner une leçon de démocratie à ses ennemis !

Son communiqué de presse est lumineux, clair. Oui, rien ne peut ni ne doit se situer au-dessus de la loi du peuple souverain.

Cela promet de belles batailles pour quand il sera élu. On sait que la toute première chose qu'il fera sera justement d'organiser un referendum pour proposer au peuple de retrouver sa souveraineté absolue. Les lois et traités internationaux doivent se situer en dessous de la souveraineté populaire.

Le peuple dira, le peuple choisira, le peuple retrouvera la mainmise sur son destin, c'est ce qui les rend tous fous !

# Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2021

## Il est temps de rendre au droit français sa primauté sur le droit européen

Hier, le Tribunal constitutionnel polonais a jugé que plusieurs articles des traités européens étaient incompatibles avec la Constitution polonaise. Le tribunal estime que les institutions européennes interviennent au-delà de leur champ de compétence. Il affirme la supériorité du droit constitutionnel polonais sur le droit européen.

En réaction, la Commission européenne brandit la supériorité du droit européen sur les droits nationaux et sur les cours constitutionnelles nationales. En guise d'expédition punitive, la Commission envisage de bloquer des fonds européens prévus par le plan de relance (24 milliards d'euros de subventions).

Ces menaces à peine voilées constituent une grave atteinte à la liberté politique de ce pays.

En plaçant le droit constitutionnel polonais au-dessus du droit européen, le Tribunal constitutionnel polonais ne fait qu'exercer une prérogative qui lui revient : décider les lois qui s'appliquent en Pologne et celles qui ne s'y appliquent pas.

La Commission européenne ne l'entend pas ainsi. Comme toujours, elle n'hésite pas à utiliser la menace et le chantage pour faire plier certains États-membres. Les pays pris pour cibles par la Commission européenne sont toujours les mêmes : ceux qui sont jugés idéologiquement déviants et qu'il faut remettre dans le droit chemin par la contrainte et le chantage.

Derrière des arguments juridiques avancés par la Commission européenne, c'est la souveraineté des peuples européens qui est en jeu. Il revient aux peuples des États-nations souverains de déterminer quelles sont les lois qui s'appliquent sur leur territoire.

Je soutiens pleinement le peuple polonais et son gouvernement dans l'affirmation de l'autonomie de leur ordre juridique.

En France, nous devons tirer toutes les conséquences de ce coup d'état fédéraliste tenté par la Commission de Bruxelles avec le soutien tacite de l'actuel gouvernement français. La France doit refuser que des juridictions étrangères lui imposent leur politique et leur idéologie. Il est temps de rendre au droit français sa primauté sur le droit européen.

La Commission européenne mène un violent assaut juridique contre les peuples qui refusent sa ligne idéologique. Il est urgent que la France rejoigne ces nations dans leur combat pour la liberté.

*Eric Zemmour*

# Christine Tassin

<https://resistancerepublicaine.com/2021/10/08/bravo-zemmour-de-clare-la-guerre-a-la-dictature-de-bruxelles-dans-un-communique-de-presse/>